Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	20-7364-1	**Numéro de la version :**	10.01
Date de parution :	2026/01/07	**Remplace la version datée de :**	2025/06/19

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Encres de sérigraphie UV 3M(MC) de série 9848 Jaune transparent

Numéros d'identification de produit

75-3470-6908-2

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Encre

Utilisation spécifique

Encre sérigraphie

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division de la stratégie de marque et du transport
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement
Danger

Symboles :
Point d'exclamation |Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

Mises en garde

Prévention :
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et des dispositifs de protection pour les yeux.

Réponse:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

Entreposage :
Garder sous clef.

Élimination :
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

10% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.
10% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	15 - 40 Secret Fabrication *	Acrylate de 2-phénoxyéthyle
N-VINYLCAPROLACTAME	2235-00-9	10 - 30 Secret Fabrication *	1-Vinylhexahydro-2H-azépin-2-one

Uréthane acrylique aliphatique	Secret Fabrication	10 - 20	Ne s'applique pas
Polymère méthacrylate	Secret Fabrication	15 - 20	Ne s'applique pas
C.I. PIGMENT YELLOW 128	79953-85-8	5 - 10	3,3'-[(2-Chloro-5-méthyl-p-phénylène)bis[imino(1-acétyl-2-oxoéthylène)azo]]bis[4-chloro-N-[2-(4-chlorophénoxy)-5-(trifluorométhyl)phényl]benzamide]
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	1 - 5 Secret Fabrication *	Di(éthylene glycol) éthyl éther acrylate
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	63148-62-9	1 - 5	Siloxanes et Silicones, Di-Me
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	1 - 5	Silice amorphe sublimée exempte de cristaux
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	52408-84-1	0.1 - 1 Secret Fabrication *	.alpha., .alpha.', .alpha.,"-Propane-1,2,3-triyltris\{.omega.-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]\}
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	119313-12-1	0.1 - 1 Secret Fabrication *	2-(Diméthylamino)-1-[4-(morpholin-4-yl)phényl]-2-(phénylmethyl)butan-1-one
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	71868-10-5	0.1 - 1 Secret Fabrication *	2-Méthyl-4′-(méthylthio)-2-morpholinopropiophenone
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	5495-84-1	0.1 - 1 Secret Fabrication *	Pas de données disponibles

POLYMERE DE METHACRYLATE est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Uréthane acrylique aliphatique est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés
Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Aldéhydes	Durant la combution
Formaldéhyde	Durant la combution
Chlore	Durant la combution
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution
oxydes d'azote	Durant la combution

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne

qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
N-VINYLCAPROLACTAME	2235-00-9	Fabricant déterminé	MPT(8 heures):0.1 ppm(0.57 mg/m3)	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de

matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	Liquide
couleur	Jaune
Odeur	Acrylate légère
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données disponibles*
pH	*Ne s'applique pas*
Point de fusion/Point de congélation	*Ne s'applique pas*
Point d'ébullition	> 148,9 ºC
Point d'éclair :	> 93,3 ºC [*Méthode de test:*Vase Clos Pensky-Martens]
Vitesse d'évaporation :	< 1 [*Ref Std:*BUOAC=1]
Inflammabilité	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	*Pas de données disponibles*
Limites d'explosivité (LSI)	*Pas de données disponibles*
pression de vapeur	< 1.2 mmHg [@ 20 ºC]
Densité de vapeur relative	*Pas de données disponibles*
Densité	Environ 1,3 g/ml
Densité relative	Environ 1,3 [*Ref Std:*Eau=1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données disponibles*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Pas de données disponibles*
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données disponibles*
Température de décomposition	*Pas de données disponibles*
Viscosité Cinématique	*Pas de données disponibles*
Composés Organiques Volatils	5 g/l
Pourcentage de matières volatiles	1 - 5 % en poids
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	5 g/l

Caractéristiques des particules	*Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse peut se produire. En cas de perte de l'initiateur ou avec exposition à la chaleur.

10.4 Condition à éviter
Étincelles et/ou flammes
Chaleur

10.5 matériaux incompatibles
Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	Condition
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :
Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :
Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

Toxicité pour la reproduction / le développement:
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Ingestion		LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg
N-VINYLCAPROLACTAME	Dermale	Lapin	LD50 1 700 mg/kg
N-VINYLCAPROLACTAME	Ingestion	Rat	LD50 1 049 mg/kg
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Rat	LD50 > 7 750 mg/kg
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 1,7 mg/l
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Dermale	Risques pour la santé similaires	LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Dermale	Multiple espèces animales.	LD50 > 2 000 mg/kg
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Dermale		LD50 estimée à 1 000 - 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 860 mg/kg
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Ingestion	Rat	LD50 967 mg/kg
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg

Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-VINYLCAPROLACTAME	Lapin	Irritation minimale.
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Lapin	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Hommet et animal	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Lapin	Irritant
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Lapin	Irritation minimale.
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-VINYLCAPROLACTAME	Lapin	Irritant grave
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Lapin	irritant légère
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Lapin	Irritant grave
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Lapin	Irritant grave
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cochon d'Inde	sensibilisant
N-VINYLCAPROLACTAME	Mouris	sensibilisant
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Composants similaires	Non classifié
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Hommet et animal	Non classifié
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Hommet et animal	Non classifié
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Cochon d'Inde	sensibilisant
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Cochon d'Inde	Non classifié
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Mouris	sensibilisant
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Cochon d'Inde	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur

N-VINYLCAPROLACTAME	In Vitro	N'est pas mutagène
C.I. PIGMENT YELLOW 128	In Vitro	N'est pas mutagène
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	In Vitro	N'est pas mutagène
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	In Vitro	N'est pas mutagène
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	In vivo	N'est pas mutagène
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	In Vitro	N'est pas mutagène
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	In vivo	N'est pas mutagène
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	In vivo	N'est pas mutagène
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	Mouris	Non-cancérogène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 800 mg/kg/jour	43 jours
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	39 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif	pendant l'organogenès

				observé 3 800 mg/kg/jour	e
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Dermale	Non classifié pour la développement	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour	1 génération
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour	1 génération
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 30 mg/kg/jour	1 génération
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour	42 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	système respiratoire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,001	28 jours

			prolongée.		mg/l	
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	sang	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,18 mg/l	90 jours
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,18 mg/l	90 jours
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,18 mg/l	90 jours
N-VINYLCAPROLACTAME	Inhalation	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,18 mg/l	90 jours
N-VINYLCAPROLACTAME	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 260 mg/kg/jour	3 mois
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,005 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,06 mg/l	5 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	39 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	39 jours
C.I. PIGMENT YELLOW 128	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	39 jours
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas	exposition professionnelle

					disponible	
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation	silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 10%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé 10%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 10%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1%	90 jours
POLY(DIMETHYLSILOXANE)	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1%	90 jours
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)-	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Ingestion	le système nerveux périphérique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/jour	90 jours
2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone	Ingestion	yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	cœur	Non classifié	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	2 semaines
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	la peau	Non classifié	Lapin	LOAEL 500 mg/kg/jour	2 semaines
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	foie	Non classifié	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	2 semaines
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	Système nerveux	Non classifié	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	2 semaines
Triacrylate de Glycérol	Dermale	rénale et / ou de la	Non classifié	Lapin	Niveau sans	2 semaines

Propoxylée		vessie			effet nocif observé 500 mg/kg/jour	
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Dermale	système respiratoire	Non classifié	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	2 semaines
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 375 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 375 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 375 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de Glycérol Propoxylée	Ingestion	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 375 mg/kg/jour	90 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Dermale	photoirritation	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	exposition professionnelle
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	système auditif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-	Ingestion	des os, des dents,	Non classifié	Rat	Niveau sans	28 jours

THIOXANTHEN-9-ONE		des ongles et/ou les cheveux			effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours

Risque d'aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	20-7364-1	**Numéro de la version :**	10.01
Date de parution :	2026/01/07	**Remplace la version datée de :**	2025/06/19

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca